

PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 1Codes motif employés et coûtsMessieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 ^{ère} fois)	75,00 €
3 = Forfait extérieur (1 ^{ère} fois)	40,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au Comité le vendredi suivant la rencontre)	40,00 €
5 = Feuille de rencontre non reçue ⁽²⁾	PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, N° de licence, prénom ...) ⁽¹⁾ ou composition de l'équipe exempté non reçue	15,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc. ...)	PE + 20,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	PE + 12,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible, formulaire de résultats non conforme ⁽¹⁾	15,00 €
10= Résultats non saisis à temps sur fftt.com ⁽²⁾	20,00 €

⁽¹⁾ Pour ces motifs, la pénalité financière est partagée entre les deux associations.

⁽²⁾ Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV/Poule	JOURNEE	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
PRM/1	2	2	CLICHY 1 LEVALLOIS 9	Forfait de Clichy dans sa salle.	75,00 €
D2/3	2	7	ASNIERES 9 MONTROUGE 4	Montrouge 4 : joueur non qualifié, licence non renouvelée. Voir explications ci-dessous.	PE + 20,00 €
D2/4	2	6	LA GARENNE COLOMBES 2 RUEIL 13	Manquent heure de rencontre et « TOTAL DES POINTS DE CHAQUE ÉQUIPE ».	Pénalité non appliquée
D2/5	2	8	CLAMART 9 MEUDON 5	Mauvaise composition d'équipe Clamart 9. Voir explications ci-dessous.	PE + 12,00 €
D2/5	2	9	PUTEAUX 7 COURBEVOIE 10	Erreur de saisie du double 1 (partie 9).	15,00 €, partagé

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES**D2 POULE 3 : ASNIERES 9 / MONTROUGE 4**

En application de l'article I.14 du règlement départemental de l'épreuve :

(extrait) *Tout joueur participant à une rencontre, alors que la création ou le renouvellement de sa licence n'ont pas été faits, au jour de la rencontre, pour la saison en cours, est considéré comme joueur non qualifié et sanctionné comme tel, avec les conséquences qui en découlent pour son équipe.*

Cas n°7 Joueur non qualifié PE+20,00€

Toutes les parties disputées par le joueur Grégoire SAILLOUR, y compris double 1, sont perdues par Montrouge 4 et les points sont portés au crédit du club d'Asnières 9, 2 points-partie à 0, 3 manches à 0, 11-00 à chaque manche.

Nouveau résultat de la rencontre : ASNIERES 9 18-20 MONTROUGE 4

Le joueur n'ayant pas de licence valide au jour de la rencontre, les résultats individuels sont à annuler pour le calcul des échanges de points-licence entre lui et ses adversaires.

D2 POULE 5 : CLAMART 9 / MEUDON 5

Les joueurs Marin BURAUD et Mickael BENOIT ont joué en équipe Clamart 9 lors de la 2^{ème} journée alors qu'ils avaient joué en équipe 7 la J1.

En application de l'article I.17.1 du règlement départemental de l'épreuve :

(extrait) *Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.*

Sanction d'équipe. Cas n°8 Mauvaise composition d'équipe PE+12,00€

Perte de la rencontre pour Clamart 9 : 28-00, 3 points-rencontre à 0 (article I.8 j) au profit de MEUDON AS 5.

Toutes les performances individuelles sont conservées pour les échanges de points-licence.

.....
Précisions de la CSD : Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fftt.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. *Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oubli de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.*

Les signatures au verso ne sont obligatoires que si une note (réserves, réclamations, cartons) y a été inscrite.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Toute feuille saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre, ou correction d'une anomalie, même mineure), donnera systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.